

## Fiche pratique N°9 : CREATION D'UNE C.O.R.G.

Un Comité d'Organisation Régional des Grades est mis en place au niveau de chaque région (ligue) afin d'assurer la mise en place et le suivi des activités régionales en ce qui concerne les grades Dan Kendo et D.A.

Ce C.O.R.G. Kendo et D. A. est composé :

- du responsable de la Commission Régionale de Kendo et D.A. nommé par la ligue F.F.J.D.A.
- du Délégué Technique Régional Kendo ou D.A.
- d'un secrétaire de C.O.R.G. proposé par le responsable de la Commission Régionale de Kendo et D.A. et chargé du suivi administratif.

La C.O.R.G. Kendo et D.A. a pour mission d'organiser les examens de grades régionaux du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> Dan dans les disciplines gérées par le C.N.K. et D.A.

Pour ce faire, elle doit prévenir la sous commission des grades Dan Kendo et D.A. de son intention d'organiser un examen régional, en précisant le lieu et la date ainsi que la composition du jury dont les membres doivent appartenir à la liste nationale remise à jour annuellement.

Après un examen, le secrétaire de la C.O.R.G. doit transmettre à la sous commission des grades Dan Kendo et D.A., un compte rendu de l'examen accompagné des résultats, pour homologation.

Ces documents devront être signés par le responsable de la C.O.R.G. ou à défaut par le D.T.R. de la discipline concernée.